

Avis de publication

Procédure ouverte

Soumission no 2026-VSJ-091

La Ville de Saint-Jérôme demande des soumissions pour des services professionnels pour mandat d'audit des rapports financiers.

La Ville de Saint-Jérôme désire obtenir des soumissions afin de retenir les services d'une firme d'experts comptables habilités à effectuer le mandat d'audit de ses rapports financiers consolidés pour les **exercices financiers des années 2026, 2027 et 2028 (années 2029 et 2030 optionnelles)**.

La durée du contrat est de 5 ans (incluant deux années optionnelles).

Pour le présent contrat, la Ville a recours à une procédure d'attribution d'un contrat avec un système de connaissance différée du prix.

Les documents d'appel d'offres et les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) www.seao.gouv.qc.ca ou au 1 877- 336-7326 et tout intéressé doit en obtenir une copie, à ses frais et pour son usage exclusif, directement selon les instructions prévues à ce système. Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents à compter du 17 juin 2026.

Date et heure limites pour la réception des soumissions : avant 10 h 00 le 17 juillet 2026.

Chaque soumission sur support papier doit être reçues physiquement au Service du Greffe, situé au 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7, avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, dans une enveloppe opaque cachetée et identifiée tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer par courriel avec madame Mélodie Lussier-Pelletier, conseiller(ère) en approvisionnement, à l'adresse suivante mlpelletier@vsj.ca. Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins 120 heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions.

Les accords suivants sont applicables au présent appel d'offres : Accord Québec-Ontario (ACCQO) et Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Jérôme se réserve la possibilité de rejeter toute soumission d'une entreprise qui, au cours des deux années précédant la date de réception des Soumissions, a fait l'objet, d'une évaluation de rendement insatisfaisant liée à un contrat attribué la Ville, a omis de donner suite à une soumission ou à un contrat ou a fait l'objet d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions.

La Ville de Saint-Jérôme ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Jérôme ce 17 juin 2026.

Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle

Mélodie Lussier-Pelletier

Mélodie Lussier-Pelletier, conseillère